voie de décomposition telle qu'il n'y a plus d'oxygène mais en contrepartie une quantité importante de sulfure d'hydrogène et où aucun poisson ne peut vivre. Je tiens à dire au secrétaire parlementaire—et je le dirais au ministre s'il était là—que les mesures prises en matière écologique relativement aux pêches donneraient d'excellent résultats car certaines de ces mesures protégeraient en fait la base sur laquelle repose l'industrie tout entière. Cela est extrêmement important et je crois que le ministre et le gouvernement n'ont pas su défendre cet aspect.

Nous avons grandement besoin d'une loi sur le littoral visant à protéger l'avant-terre, l'estuaire et l'habitat. Je ne veux pas revenir sur la question du projet Kemano que le député de Skeena (M. Fulton) a bien exposée, mais je voudrais simplement ajouter une chose. Le projet représente un conflit au niveau des ressources: l'électricité a plus d'importance que le poisson. La centrale est située au milieu de la côte de la Colombie-Britannique. L'eau dans certains cours d'eau sera refoulée, ce qui entraînera une détérioration de la pêche et de l'habitat dans cette région. Cela ne fera que nuire davantage à la possibilité pour les gens de cette région de gagner leur vie en plus que de constituer un très grave désastre naturel. Le gouvernement a fait preuve de négligence en ne protégeant pas suffisamment le milieu dont dépend l'industrie de la pêche de la côte ouest. Lorsque nous aurons détruit ce milieu-et nous le détruisons de plus en plus rapidement—nous n'aurons plus à nous préoccuper de programmes de rachat, de surcapitalisation, d'un programme de mise en valeur du saumon, de la nécessité de subvenir aux besoins de main-d'œuvre et de respecter les exigences budgétaires, parce que nous aurons détruit les moyens de soutien de cette industrie. Il importe de reconnaître ce fait et de prendre les mesures qui s'imposent.

Je pense que nous avons beaucoup parlé de la gestion aujourd'hui. Nous avons étudié la question de la recherche, de la surveillance, du programme de délivrance des permis, des possibilités de répartition des contingents de poisson, de la surcapitalisation et nous avons parlé de la consultation et de la concentration. Nous avons abordé certaines questions importantes qui ont des répercussions sur la pêche sur la côte ouest et je voudrais seulement ajouter quelques remarques personnelles. La recherche est extrêmement importante. On ne le dirait pas. Le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) a dit que ce n'était pas un aspect très fascinant, qu'il fallait injecter beaucoup d'argent pendant une longue période pour obtenir des résultats. Ce n'est pas aussi visible que l'aménagement d'un nouvel établissement piscicole ou la mise en construction d'un nouveau navire de pêche, mais c'est absolument indispensable. Si nous réduisons les sommes qui étaient prévues pour la recherche à longue échéance, si nous réduisons les sommes destinées à la recherche en général, nous devrons en supporter les conséquences à la longue. Nous n'arriverons pas à aider l'industrie.

Il se passe une chose étrange. Au lieu de prévoir de l'argent pour un programme de recherche bien établi à même le budget, il semblerait que nous essayions de convaincre les

La pêche

propriétaires de bateaux de pêche d'entreprendre des programmes de soutien pour la recherche et nous les remercions en leur attribuant des prises. Il semble que nous ayons convaincu les Japonais de venir faire de la recherche pour nous parce que nous ne sommes pas prêts à payer les propriétaires de bateaux canadiens pour effectuer ces travaux de recherche. En échange, nous donnons aux Japonais le droit de capturer du poisson. C'est une grave erreur. Il faut planifier la recherche à longue échéance car c'est un des piliers de cette industrie essentielle et il faut répartir les ressources nécessaires. En toute franchise, il faut aider les propriétaires de bateaux canadiens et leurs équipages à entreprendre cette recherche. En fait, nous devrions créer des emplois en formant des experts et en formant ces gens-là ici afin de pouvoir améliorer notre industrie et d'éviter de la céder aux Japonais. Ils ont déjà mis la main sur une partie suffisante de cette industrie.

• (1740)

Je voudrais parler également de la mise à exécution. Nous n'avons pas un nombre suffisant d'agents préposés aux pêches. Le gouvernement semble s'être engagé à réduire le personnel, les services de soutien dans divers domaines. On tend à réduire les effectifs de la Fonction publique qui fournit ce service indispensable aux Canadiens. Pourtant il me semble que si nous réduisons les prévisions budgétaires allouées à ces programmes essentiels, nous économisons des sous pour prodiguer des lois. Nous devrions soutenir fermement la mise à exécution, recruter un personnel des pêches spécialisé qui peut surveiller ces problèmes du milieu, sévir contre ceux qui endommagent l'habitat et s'occuper des programmes de conservation. Et non seulement cela, mais le gouvernement doit les soutenir quand ils portent des accusations, quand ils prétendent qu'une rive ne doit pas être bétonnée pour répondre à un besoin moins important que les pêches. Le gouvernement doit soutenir ces gens. Sans appui de ce genre, sans engagement financier et main-d'œuvre, nous ferions tout aussi bien de ne rien faire, car nous ne saurons jamais ce qui se passe et ce qui cloche dans cette industrie.

L'application des règlements est un élément très important de nos efforts et nous n'avons pas honoré nos engagements jusqu'au bout. En ce qui concerne la formule d'octroi des permis, les deux secrétaires parlementaires qui m'ont précédé ont dit que c'était la meilleure chose depuis le pain tranché. Eh bien, à en juger d'après les réactions des gens à qui j'ai eu affaire, il n'est pas étonnant que ce soit le plus gros dossier que j'ai dans mon bureau, les problèmes soulevés sont considérables. Certaines personnes ont été forcées de quitter l'industrie de la pêche et ont perdu leur gagne-pain à cause de cette formule d'octroi des permis.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.